

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS

Avant la montée	À la montée
<ul style="list-style-type: none"> - attendre l'autocar ou le bus au point d'arrêt prévu - ne pas jouer ou courir sur la chaussée - ne monter qu'après l'arrêt complet de l'autocar ou du bus - ne jamais s'appuyer sur le véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de bousculade lors de la montée - présenter spontanément la carte de transport au conducteur - ne rien déposer dans le couloir central de l'autocar - utiliser les porte-bagages ou poser les cartables sous les sièges dans l'autocar - ne jamais rester debout près du conducteur - tout élève ne pouvant justifier d'un titre de transport en règle pourra se voir refuser l'accès au car ou devra payer sa place
Dans l'autocar et bus	À la descente
<ul style="list-style-type: none"> - mettre sa ceinture de sécurité dans l'autocar - rester assis et n'utiliser qu'un seul siège - observer les règles d'hygiène élémentaire - ne pas troubler l'ordre et la tranquillité des autres passagers - ne jamais parler au conducteur sans motif valable - ne pas toucher aux portières - ne pas passer la tête ou le bras par la vitre ouverte - ne projeter aucun objet à l'extérieur - ne pas chahuter, crier, fumer ni cracher - ne pas manger - ne pas manipuler d'objets dangereux ou tranchants - l'usage du téléphone portable est interdit - toute consommation de stupéfiant et de boissons alcoolisées est interdite - ne pas faire usage d'instruments de musique ou appareils de diffusion sonore si le son est audible des autres voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> - attendre l'arrêt complet de l'autocar ou du bus - pas de bousculade lors de la descente - rester sur le bas côté ou le trottoir jusqu'au départ de l'autocar ou du bus, ne pas traverser devant, derrière ou à proximité du véhicule - faire attention en traversant - ne pas courir - ne jamais s'appuyer contre le véhicule

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE :

- SUR LE TRAJET DOMICILE - POINT DE MONTÉE.
- PENDANT L'ATTENTE AU POINT D'ARRÊT.
- SUR LE TRAJET POINT DE DESCENTE - RENTRÉE DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

TOUS LES ACTES DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU DES PROPOS MALVEILLANTS ENVERS LE CONDUCTEUR, LE CONTRÔLEUR DE L'ENTREPRISE OU UN AGENT DE CONTRÔLE DE LA CAPCA ENTRAÎNENT DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE DES TRANSPORTS SCOLAIRES SANS REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE. SUIVANT LA NATURE DES FAITS, L'ÉLÈVE PEUT SE VOIR ÉGALEMENT SANCTIONNER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE EN CAS DE DÉGRADATION COMMISE SUR LE VÉHICULE.



NOTICE INSCRIPTION (OU RENOUELEMENT)

Année scolaire 2023-2024

Du 01 JUIN au 25 AOÛT

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé dans l'une des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE SOUS CONTRAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE DESSERVIS

ÉCOLES :

- publique ALISSAS
- publique DUNIÈRE SUR EYRIEUX
- publique LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
- publique LYAS
- publique PRANLES
- publique ROMPON
- publique SAINT ÉTIENNE DE SERRE
- publique ST FORTUNAT SUR EYRIEUX
- publique SAINT JEAN CHAMBRE
- publique SAINT JULIEN DU GUA
- privée SAINT LAURENT DU PAPE

publique SAINT LAURENT DU PAPE

- publique Le Moulinon ST SAUVEUR DE MONTAGUT
- publique Les Platanes ST SAUVEUR DE MONTAGUT
- publique SILHAC
- privée VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VEYRAS

COLLÈGES :

- Bernard de Ventadour PRIVAS
- Sacré Cœur PRIVAS
- Les Trois Vallées LA VOULTE SUR RHÔNE
- Alex Mézenc LE POUZIN
- de l'Eyrieux ST SAUVEUR DE MONTAGUT
- Pierre Delarbre VERNOUX EN VIVARAIS

LYCÉES :

- LEP Léon Pavin CHOMÉRAC
- Lycée Vincent D'Indy PRIVAS
- LEP Notre Dame PRIVAS
- Lycée du Sacré Cœur PRIVAS

1^{ère} INSCRIPTION

EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

Rendez-vous sur le site www.privas-centre-ardeche.fr, rubrique «Transport public» / «Transport scolaire-inscription». Téléchargez la déclaration d'établissement scolaire et la remplir. Cliquez sur le lien <https://tcap.monbus.mobi> puis dans la rubrique «Inscription».

Remplir le dossier et y joindre le document, une photo (obligatoire) et les pièces justificatives si besoin en cas d'exonération (attestation CAF ou MSA, déclaration d'établissement...)

Enfin, validez l'inscription. Un courriel de confirmation vous sera envoyé suite à votre préinscription. La CAPCA traitera votre dossier et un SMS vous sera envoyé afin d'indiquer votre numéro de dossier pour accéder au paiement de l'abonnement scolaire en ligne.

Ne vous inquiétez pas si vous ne recevez pas de SMS immédiatement, vous êtes nombreux à vous inscrire en même temps ! Si vous êtes exonéré (vous ne payez pas le transport scolaire), après réception du mail de confirmation de votre préinscription, vous n'avez pas d'autres démarches à effectuer.



Pour être informé d'éventuels problèmes sur le bon fonctionnement de votre circuit scolaire, pensez à vous inscrire dans la rubrique « **Recevez les alertes SMS** » à l'adresse : <https://www.t-cap.mobi>

À L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER :

Remplissez l'imprimé de demande d'inscription téléchargeable sur le site de la CAPCA, ou disponible auprès des établissements scolaires ou dans les locaux de la CAPCA. Ce formulaire est à renvoyer au Service Mobilités de la CAPCA, 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS accompagné d'une photo (obligatoire), d'un chèque (90 € par enfant) à l'ordre de « Régie Transports Scolaires CAPCA » ou l'attestation CAF ou MSA indiquant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € datée entre le **1er janvier 2023 et le 31 juillet 2023** si vous êtes exonéré (vous ne payez pas le transport scolaire). Vous pouvez également envoyer ce justificatif par courriel à l'adresse suivante :

inscription@privas-centre-ardeche.fr

RENOUVELLEMENT

EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

Votre enfant va emprunter le même trajet durant l'année scolaire 2023-2024 que l'année précédente et il possède déjà une carte T'CAP. Dans ce cas, rendez-vous sur le site www.t-cap.mobi, rubrique « Les titres de transport » / « Boutique en ligne ». Vous accédez à votre compte grâce à votre adresse mail. Vous sélectionnez son abonnement scolaire et vous effectuez le paiement en ligne. Dès lors la carte de l'année précédente sera rechargée.

Vos informations personnelles ou celles de votre enfant ont changé (déménagement, changement d'établissement...) : Vous devez nous faire parvenir les justificatifs correspondants (justificatif de domicile...) par courriel à l'adresse suivante : inscription@privas-centre-ardeche.fr en indiquant les nom, prénom et date de naissance de l'élève concerné.



Pour être informé d'éventuels problèmes sur le bon fonctionnement de votre circuit scolaire, pensez à vous inscrire dans la rubrique « **Recevez les alertes SMS** » à l'adresse : <https://www.t-cap.mobi>

À L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER :

Remplissez l'imprimé de demande d'inscription téléchargeable sur le site de la CAPCA, disponible auprès des établissements scolaires ou dans les locaux de la CAPCA et renvoyez-le au Service Mobilités de la CAPCA, 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS accompagné d'une photo, d'un chèque (90 € par enfant) à l'ordre de « Régie Transports Scolaires CAPCA ».

Dans le cas où vous êtes exonéré (vous ne payez pas le transport scolaire), joindre l'attestation CAF ou MSA indiquant un quotient familial inférieur ou égal à 600 € datée entre le **1er janvier 2023 et le 31 juillet 2023**.

LA CARTE T'CAP

En cas de 1^{ère} inscription, la carte sera transmise à l'établissement scolaire qui la remettra à l'élève. La carte T'CAP est valable 5 ans, votre enfant utilisera donc la carte de l'année précédente.

Dans les deux cas, la carte est activée à distance dès lors que le dossier d'inscription est complet.

LES TRAJETS

ABONNEMENT SCOLAIRE

L'abonnement scolaire donne droit à 4 trajets par jour en période scolaire uniquement entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis. Cet abonnement ne fonctionne pas les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les vacances. Chaque trajet a une durée de validité d'une heure correspondances comprises. Pour ses déplacements ponctuels en dehors de la période scolaire ou s'il a épuisé ses 4 trajets quotidiens, votre enfant peut donc prendre un ticket à 0,50 €, car la carte T'CAP comporte un droit de réduction de 50% pour tous les usagers de moins de 26 ans. Vous pouvez également charger un carnet de 10 tickets à 4 € auprès du conducteur ou via la boutique en ligne <https://www.t-cap.mobi>.

ABONNEMENT COMMERCIAL

Si votre enfant doit se déplacer plus régulièrement (activités extra-scolaires, besoins personnels...) en utilisant les lignes du réseau T'CAP, y compris le samedi et pendant les vacances scolaires, nous vous conseillons de souscrire un abonnement commercial mensuel à 13 € ou annuel à 130 € qui offre un accès illimité au réseau T'CAP toute l'année en remplacement de l'abonnement scolaire.

LES HORAIRES

Retrouvez sur le site internet de la CAPCA rubrique Transport Public ou www.t-cap.mobi rubrique «Les lignes et leurs horaires» qui offre également un suivi en temps réel du car ou du bus de votre enfant grâce au «livemap» et sur les poteaux d'arrêts du réseau T'CAP en flashant le QRcode sur un téléphone portable.

DUPLICATA

Le formulaire "demande de duplicata" téléchargeable sur : www.privas-centre-ardeche.fr/Transport-scolaire-Inscription ou disponible dans les établissements scolaires est à renvoyer accompagné d'un chèque de 8 € libellé à l'ordre de «**Régie transports scolaires CAPCA**».

En attendant de recevoir sa nouvelle carte, votre enfant pourra monter dans le car à l'aide du coupon détachable du formulaire "demande de duplicata" valable deux semaines à compter de la date de demande. Ce formulaire doit être daté et signé par l'établissement scolaire.